

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1594

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association « Le Cyclotouriste » pour l'organisation de la 62e édition de la "Saintélyon" du 5 au 6 décembre 2015. Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1594 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A L'ASSOCIATION « LE CYCLOTOURISTE » POUR L'ORGANISATION DE LA 62E EDITION DE LA "SAINTELYON" DU 5 AU 6 DECEMBRE 2015. APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Le Cyclotouriste » organise la 62<sup>e</sup> édition de la « Saintélyon » du samedi 5 au dimanche 6 décembre 2015.

Cette Association, qui vient de fêter ses 90 ans d'expérience, a pour objet de promouvoir la randonnée pédestre et le cyclisme à travers différentes pratiques (cyclisme sur route, BMX, VTT). Elle consacre une partie de ses activités à former des jeunes à travers son école de BMX et VTT, au respect des règles de sécurité et à les sensibiliser au développement durable.

Ce raid nocturne reliant Saint-Etienne à Lyon allie à la fois trail et course sur route (60 % de sentiers et 40 % de route). Il est devenu le rendez-vous incontournable de fin de saison pour les passionnés de course à pied et de randonnée. En 2014, 14 000 participants ont répondu présents avec un parcours plus long et plus difficile, avec du vent, des températures négatives, des chemins enneigés et verglacés occasionnant une progression complexe.

Pour cette 62<sup>e</sup> édition, le parcours de la Saintélyon est renouvelé, principalement sur la seconde moitié du parcours empruntée par les trois formules. Le grand parcours est raccourci de 3 km et totalisera 72 km pour 1 950 m de dénivelé positif et 2 250 m de dénivelé négatif.

La nouveauté de cette année concernera le site d'arrivée, puisque les participants termineront leur course dans l'enceinte de la Halle Tony Garnier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Plus de 11 000 m<sup>2</sup> seront désormais dédiés à l'accueil des participants et au village exposants qui double ainsi son volume, ce qui permettra de répondre à l'ambition, à moyens termes, de créer un salon du trail de référence.

Les formules proposées sont les suivantes :

- le 72 km en solo ou en relais par équipe de deux (28/44 km), par équipe de trois (28/24/20 km) ou par équipe de quatre (15/13/24/20 km),
- le 44 km « Saintexpress » (au départ de Sainte-Catherine),
- le 22 km « Saintésprint » (au départ de Soucieu-en-Jarrest).

Il sera également possible d'effectuer la totalité du parcours en randonnée pédestre.

Depuis plusieurs années, l'Association poursuit son engagement à limiter les nuisances générées par l'événement et à contribuer ainsi au développement d'une épreuve « éco-durable ». Environ 500 bénévoles seront mobilisés sur les trois jours.

Les objectifs de l'Association pour cette édition sont :

- de pérenniser cet événement et de rassembler un grand nombre de participants ;
- d'organiser une compétition de qualité afin d'assurer la satisfaction des participants ;
- de préserver au mieux les sites traversés par l'épreuve et donc de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir un événement phare de la discipline à Lyon, de découvrir Lyon autrement et d'assurer le rayonnement de la ville auprès d'un public de plus en plus nombreux et venant de la France entière.

En 2014, l'Association a perçu une subvention de 25 000 euros.

Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 30 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 792 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et médiatique, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'Association « Le Cyclotouriste ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'Association « Le Cyclotouriste » pour l'organisation de la manifestation la « Saintélyon » du 5 au 6 décembre 2015.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Le Cyclotouriste » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, chapitre 415, article 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT